

ULTRALASUR ACRYL OPAQUE



Définition

Lasure opaque satinée à base de résines acryliques et alkydes en phase aqueuse pour la protection et la décoration des bois

Destination

- Extérieur
- Portes, volets, châssis, cloisons, lambris, chalets, charpentes, bardages, etc.

Qualités dominantes

- Très résistant aux U.V.
- Film souple et adhérent
- Large choix de teintes

Caracteristiques générales

Classification AFNOR	: Famille I classe 7b2/4a (NF T 36-005)
Subjectiles	: Bois indigènes ou tropicaux. Anciennes lasures, produits d'imprégnation ou peintures propres, adhérentes et dépolies si nécessaire.
Liant	: Copolymères acryliques en dispersion renforcés avec une résine alkyde en émulsion.
Pigment	: Dioxyde de titane.
Diluant	: Eau.
Extrait sec en poids	: Blanc/Base W : 51 % ± 2.
Extrait sec en volume	: Blanc/Base W : 37 % ± 3.
Masse volumique	: Blanc/Base W : 1,27 ± 0,05 g/cm ³ .
Rendement en surface	: 9 à 12 m ² /l.
Brillant spéculaire	: 20 à 30 GU à 60° selon norme NF EN ISO 2813.
Aspect du produit sec	: Satiné moyen.
Epaisseur de film sec	: 35 micromètres
Teintes	: Blanc/Base W et C pour réalisation des teintes avec le système à teinter LEVIS. Nous déconseillons l'application de teintes soutenues sur des surfaces pouvant être exposées au soleil. Selon la NF DTU 59.1, seules les teintes ayant un indice de luminance lumineuse Y ou LRV (Light Reflectance Value) supérieur à 35 % sont admises. Une exception pourra être faite pour les petites surfaces (exemples : allèges, trumeaux...)





Outils	: Brosse synthétique spéciale phase aqueuse ou mixte spéciale lasure, rouleau laqueur polyester tissé 4 mm ou rouleau polyester tissé 6 mm, pistolet pneumatique et airless.
Nettoyage des outils	: A l'eau immédiatement après emploi
Dilution	: 15 % d'eau en première couche et 5 % pour la ou les couches suivantes. Pistolet pneumatique : dilution jusqu'à 15 %.
Temps de séchage à 23°C et 50 % H.R.	: Sec : 3 heures – Recouvrable : 6 heures – Dur : 24 heures.
C.O.V.	: Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/e) : 130 g/l. Ce produit contient au maximum 16 g/l de C.O.V.
Conservation	: En emballage d'origine non entamé à l'abri du gel et des très fortes chaleurs.
Conditions d'application	: - En travaux extérieurs, la température devra être comprise entre + 5°C et + 35°C, et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80 % d'humidité relative. - Doit être déposé – Ne pas tirer.
Sécurité	: - Voir la fiche de données de sécurité et indications réglementaires sur l'emballage. Renseignements disponibles et obtention de la fiche de données de sécurité par internet www.quickfds.com (fournisseur Akzo Nobel – puis sélectionner Akzo Nobel Decorative Paints Deco France S.A.). - Dangereux - respecter les précautions d'emploi. - Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel adéquat.

Mise en œuvre

Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en œuvre seront en conformité avec les prescriptions de la norme NF P 74-201 (référence NF DTU 59-1).

Se référer aux fiches techniques des couches primaires préconisées.

Brosser, dépeussier, dégraisser les bois sensibles au saignement ou exsudant des corps gras au diluant synthétique (Afzélia à l'ammoniaque). Revoir les joints et les mastics.

Anciennes peintures ou lasures usées : s'assurer de la parfaite adhérence des anciens fonds et de l'absence de cire ou de paraffine. Lessiver, rincer, laisser sécher. Eliminer les parties de faible adhérence. Dépolir les surfaces le nécessitant.

Anciens fonds en mauvais état : décaper par tout moyen approprié, poncer, dépeussier.





EXEMPLES DE TRAVAUX NEUFS

- 1 couche **ULTRALASUR ACRYL OPAQUE** dilué à 15 % d'eau sur bois tendres **ou** de **LEVIS PRIMER BOIS** ou d'**ULTRALASUR IMPREGNATION** ou d'**ACRYLEVIS PRIMER** sur bois durs
- 2 couches **ULTRALASUR ACRYL OPAQUE** dilué à 5 % d'eau

EXEMPLES DE TRAVAUX DE RENOVATION

- Retouche des parties de bois mises à nu à l'aide d'**ULTRALASUR IMPREGNATION** ou de **LEVIS PRIMER BOIS** ou d'**ACRYLEVIS PRIMER**
- 2 couches **ULTRALASUR ACRYL OPAQUE** dilué à 5 % d'eau

Pour obtenir un aspect « faux bois » :

- Retouche des parties de bois mises à nu avec **ULTRALASUR IMPREGNATION** ou **LEVIS PRIMER BOIS** ou **ACRYLEVIS PRIMER**
- 1 couche **ULTRALASUR ACRYL OPAQUE** dilué à 5 % d'eau
- 2 couches **ULTRALASUR CLASSIC** en teinte

CONSEILS UTILES

- Ne jamais imprimer les bois à l'huile.
- En cas d'ancien fond du type vernis ou lasure, réaliser un test de détrempe à l'alcool à brûler. Si le test est positif, le décapage est obligatoire.
- Sur bois non traité en atelier (résineux neuf, bois contenant de l'aubier), ainsi que sur bois résineux ancien, y compris le Western Red Cedar dont les fibres superficielles ont trop fortement noirci et manquent de cohésion, appliquer en première couche **ULTRALASUR IMPREGNATION** ou **LEVIS PRIMER BOIS**.
- Sur bois contenant des substances colorées (Merbeau, Afzélia, Doussié, Movingui, Curupixa) qui peuvent exsuder, appliquer en première couche **ULTRALASUR IMPREGNATION** ou **LEVIS PRIMER BOIS** ou le vernis isolant **ULTRAVERNIS HARDING** dilué à 15 % de white spirit.
- Sur bois tanniques (Chêne, Châtaignier) et sur bois anti-siccatifs tel que l'Iroko, appliquer en première couche le vernis isolant **ULTRAVERNIS HARDING** dilué à 15 % de white spirit ou le primaire isolant **ACRYLEVIS PRIMER**.
- Le degré de brillance peut varier selon la teinte.

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

VERSION 04 – MARS 2022

